



MAIRIE DE  
ST GERVAIS D'Auvergne

☎ 04.73.85.71.53.

@ mairie@sga63.fr



# PROJET EDUCATIF DE LA COMMUNE DE SAINT GERVAIS D'Auvergne

Selon l'article R227-23 et 24 du Code de l'action sociale et des familles, le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative de l'équipe d'encadrement et précise les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement de l'accueil. Il prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités (notamment les activités physiques et sportives) les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par une même personne physique ou morale. Lorsqu'il y a accueil de mineurs atteints de troubles de la santé, le projet prend en compte la spécificité de cet accueil.

## 1 Introduction

Notre action éducative se base sur ces six fondements :

- L'éducation est l'affaire de tous
- Vivre et agir ensemble contribue à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté
- Le temps de loisirs participe de l'apprentissage du choix
- La connaissance de l'autre et le respect mutuel permettent de comprendre et d'agir sur le monde
- L'éco-citoyenneté, la protection et l'éducation à l'environnement
- L'implication des parents et des familles est essentielle à la vie de l'enfant

Dans notre projet éducatif, les activités de loisirs contribuent au développement, à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant.

Dans sa dimension éducative, notre action doit permettre aux enfants d'apprendre à vivre et agir au quotidien, avec les autres, aujourd'hui vers demain, en favorisant leur développement, leurs connaissances, leurs compétences et leurs habiletés intellectuelles, techniques, sensorielles, physiques et sociales.

**Cinq objectifs prioritaires issus des fondements du projet éducatif permettent de donner des axes pour l'action éducative en faveur des enfants :**

- Favoriser dès l'enfance le développement harmonieux, qu'il soit physiologique, psychomoteur, affectif ou intellectuel, sachant que chacun d'eux interagit avec les autres.
- Accompagner l'enfant vers son autonomie, c'est-à-dire la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre en œuvre, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.

- Contribuer, dès l'enfance, à la formation du citoyen, à l'apprentissage de la responsabilité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.
- Favoriser, dès l'enfance, l'éducation à la dimension interculturelle et intergénérationnelle, c'est-à-dire à l'ouverture et la compréhension du monde, à la tolérance, au respect des cultures et à la coopération entre les individus.
- Permettre à l'enfant de s'approprier son environnement de vie afin qu'il puisse se situer dans le temps, dans l'espace et parmi les autres.

## 2 Les fondements du projet éducatif

### 2.1 L'éducation est l'affaire de tous

Si la famille et l'école sont deux espaces éducatifs bien identifiés, les autres temps de l'enfant, son « temps libre », sont aussi déterminants pour son éducation. L'ensemble des partenaires impliqués dans ce projet a donc une responsabilité d'offrir des situations à vivre qui soient éducatives et source d'épanouissement.

L'enfant grandit accompagné de plusieurs individus, différents, dans l'idée de partager des expériences et de vivre des situations qui vont lui permettre de devenir un citoyen libre, éclairé et responsable.

L'action éducative consiste à accompagner l'enfant à être acteur dans son parcours éducatif, en lui donnant des expériences à vivre et en lui permettant de s'approprier son territoire de vie. Poser des repères dans un environnement nouveau ou inconnu, donner à voir des itinéraires/des balises favorisent également les passages entre le monde de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Les différents acteurs et espaces éducatifs d'un territoire contribuent à la construction de l'identité de l'enfant.

Des convergences éducatives entre les projets des différents acteurs d'un même territoire sont alors nécessaires afin de créer des dynamiques, ou parcours, qui vont permettre aux enfants de s'investir en vivant des situations éducatives et en croisant des expériences, des apports, des découvertes...

### 2.2 Vivre et agir ensemble contribue à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté

L'autonomie se construit petit à petit, au rythme de chaque enfant et à chaque étape de l'enfance.

Nous devons permettre à chacun d'acquérir de l'autonomie par la pratique d'activités collectives. Le centre est un espace d'échanges et convivialité, un espace social où l'expérimentation est possible. Il favorise le développement personnel de chacun dans un cadre sécurisé. Il permet aux individus de s'essayer à la prise de responsabilités et de se construire des compétences sociales : « faire preuve d'empathie, solliciter des ressources, savoir dire non, savoir gérer ses émotions, savoir écouter et communiquer avec bienveillance, développer des compétences de collaboration en groupe... », afin d'augmenter leurs capacités d'agir.

L'enfant est un individu, une personne, un acteur social et un citoyen du monde. L'enfant doit pouvoir comprendre, se situer, agir du plus local au plus global, et s'impliquer dans la vie, dans la cité. L'action éducative doit permettre à l'enfant d'accéder à une citoyenneté active :

écouter les autres, se construire un avis et s'exprimer, changer son point de vue et prendre des décisions.

Il s'agit pour chacun de construire son libre arbitre, dans l'idée de développer un esprit critique.

Le centre de loisirs constitue un espace de participation essentiel pour la mobilisation des enfants et il doit offrir des espaces de réflexion et d'expression aux enfants qui leur permettent d'exercer leur liberté de pensée. Agir pour une participation renforcée des enfants, c'est garantir la prise en compte de leur parole.

Au-delà de la proposition d'activités, notre centre de loisirs a vocation à susciter, initier et accompagner

des projets collectifs d'enfants. En cela, les conditions humaines et matérielles sont créées pour qu'émergent des projets collectifs à « hauteur d'enfants », en associant les enfants eux-mêmes à la vie du centre et en renforçant la vie démocratique. L'action éducative doit permettre à l'enfant non seulement de vivre des situations mais également de réfléchir sur ses expériences, d'apprendre à penser par lui-même.

La posture de l'adulte est donc essentielle, autant que les méthodes pédagogiques qui sont utilisées.

Il doit poser un cadre éducatif pour que l'enfant puisse se l'approprier, y agir et expérimenter, chacun dans sa diversité et sa singularité. Il doit proposer des situations qui permettent à chacun de dépasser ses limites, de prendre des risques mesurés et ainsi apprendre à faire face aux obstacles. Il doit créer les conditions de réussite par les enfants, mais aussi permettre à chacun de comprendre ses échecs, quand il y en a, pour les dépasser. L'adulte doit se positionner dans une posture d'accompagnement de l'enfant qui apprend à décider par lui-même.

Pour grandir, chacun a besoin de l'autre, quel que soit son âge. Nous devons permettre la rencontre entre les enfants et anciens de façon à se parler, se découvrir les uns et les autres, faire l'apprentissage de la différence et construire les relations indispensables « au vivre ensemble ». Autant les enfants que les adultes doivent s'intéresser à ce que font les autres : la rencontre est possible si chacun est ouvert, à l'écoute de l'autre. Nous devons créer des situations d'échanges à double sens.

La rencontre doit permettre d'apprendre de l'autre dans l'exercice de relations constructives.

A l'échelle du Centre de loisirs, la vie collective doit être l'occasion pour les enfants d'expérimenter les relations sociales avec des règles de vie régies par une charte de la vie collective et construites en commun. Le respect des règles communes, c'est ce qui permet de jouer et vivre ensemble.

### **2.3 Le temps de loisirs participe de l'apprentissage du choix**

Le centre de loisirs accueille les enfants sur leur temps de loisirs et souhaite qu'ils puissent se l'approprier. En tant qu'adulte nous aimons choisir ce que nous voulons faire de ce temps, nous revendiquons que les enfants le puissent également, dans la mesure où ils sont accompagnés par des adultes. Il faut tout à la fois leur permettre de choisir, mais aussi leur apprendre à gérer leur temps et leurs activités.

Il est indispensable de leur proposer une variété d'activités. L'important n'est pas la quantité mais la qualité et la diversité des domaines et des rythmes proposés. Il faut un large panel pour éveiller les enfants.

## 2.4 La connaissance de l'autre et le respect mutuel permettent de comprendre et d'agir sur le monde

Dans un monde complexe et mouvant, il est impératif de reconsidérer les connaissances, les compétences qui seront nécessaires aux jeunes générations pour connaître, comprendre et inventer le monde de demain. Il est essentiel de réaffirmer ce qui rapproche les êtres humains plus que ce qui les différencie, de reconnaître ces différences comme des richesses, de renforcer la connaissance de l'autre, le respect mutuel et la tolérance, de promouvoir une éducation qui permette de comprendre et d'agir sur le monde. Notre action éducative doit ainsi permettre à l'enfant de se développer avec et par les autres et de s'enrichir de la dimension interculturelle et intergénérationnelle.

Par sa posture, l'animateur pose un cadre éducatif pour que les enfants puissent :

- Se comprendre eux-mêmes
- Comprendre les autres, apprendre à apprendre, appréhender la complexité du monde, se projeter, choisir ensemble, développer leur esprit critique
- Accepter l'autre, respecter le droit et le choix de tous
- Comprendre, décrypter la complexité des relations humaines, déconstruire les stéréotypes et les préjugés.

## 2.5 L'éco-citoyenneté, la protection et l'éducation à l'environnement

Nous souhaitons que les enfants :

- S'approprient leur environnement, s'éveillent et s'éduquent au respect de la nature.
- Vivent des expériences en pleine nature, exploitent et utilisent leurs 5 sens.
- Découvrent leur territoire, exploitent les ressources locales (patrimoines naturels et culturels).
- Agissent dans l'espace public, mènent des actions en faveur de la biodiversité, du respect de la faune et de la flore.
- Intègrent des comportements éco-citoyens au quotidien.

## 2.6 L'implication des parents et des familles est essentielle à la vie de l'enfant

Nous considérons que les parents et les familles sont des acteurs indispensables au sein du Centre de loisirs.

Associer les parents, renforcer les liens avec les familles, c'est les accueillir et les inviter à participer et à leur offrir la possibilité de s'exprimer pour donner leurs avis et attentes et de s'impliquer dans des projets partagés avec les enfants.

En reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant, nous renforçons le lien social.

Proposer des temps parents-enfants, familles, c'est offrir des situations pour les impliquer mais aussi leur permettre de dialoguer sur les questions d'éducation, d'échanger de créer ensemble un lien pour le bien de l'enfant.

## 3 Les moyens mis en œuvre

Le centre de loisirs sans hébergement est géré par la commune.

Le centre de loisirs sans hébergement a pour objectif d'accueillir et d'animer le temps de loisirs des enfants.

Le projet éducatif peut être consulté par l'ensemble des acteurs de la structure d'accueil : les élus municipaux, le directeur du centre de loisir, les animateurs et les parents.

Notre préoccupation première, par le biais de notre projet éducatif, est de proposer aux parents un service d'accueil pour leurs enfants de 2 ans et 8 mois à 12 ans.

### 3.1 Les locaux

L'accueil pour les mercredis et les vacances scolaires se fera au centre de loisirs qui est situé à la halle de sports. Cependant, la sieste des moins de 6 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires, se fera à l'école maternelle.

L'accueil périscolaire (avant et après la classe) se fera dans le préau de l'école élémentaire.

La municipalité met aussi à disposition ses différents locaux : halle de sports et son terrain de foot attenant, le gymnase, les écoles (maternelle et élémentaire), la bibliothèque, l'espace de vie rurale et la mairie.

### 3.2 Le personnel

Le personnel communal est en charge des enfants durant les temps :

- Périscolaires : avant et après la classe,
- Périscolaires : les mercredis,
- Extrascolaires : pendant les vacances scolaires,
- Pauses méridiennes : les temps de cantine.

## 4 Conclusion

### **Notre mission ne se limite pas à garder et surveiller les enfants !**

Nous souhaitons les recevoir et mettre à leur disposition des espaces d'éducation authentiques et réfléchis afin qu'ils évoluent, deviennent autonomes, se rencontrent, se respectent les uns et les autres... et aussi qu'ils puissent rêver, imaginer, créer, partager avec leurs copains/ copines...

Ainsi, nous offrons aux enfants que nous accueillons un véritable temps de loisirs, à la fois complémentaire des temps familiaux et scolaires et en même temps différent de par son rythme, son objet et son contenu.

Le centre de loisirs propose un cadre d'accueil sécurisant tant du point de vue moral, affectif que physique et accessible pour TOUS les enfants du territoire.